

---

## COMPTE-RENDU DU BUREAU DU 03 DECEMBRE 2018 - 18h00

---

### Membres présents

ARCHAMPS	PIN X,
BEAUMONT	ETCHART C,
BOSSEY	
CHENEX	CRASTES P-J,
CHEVRIER	CUZIN A,
COLLONGES-SOUS-SALEVE	ETALLAZ G,
DINGY-EN-VUACHE	ROSAY E,
FEIGERES	ROGUET G,
JONZIER-EPAGNY	MERMIN M,
NEYDENS	
PRESILLY	DUPAIN L,
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS	VIELLIARD A, MARX C, DE SMEDT M,
SAVIGNY	FOL B,
VALLEIRY	MUGNIER F,
VERS	VILLET R,
VIRY	BONAVENTURE A,
VULBENS	BUDAN F,

**Membre représenté** LAVERRIERE C par CRASTES P-J,

**Membres absents** PECORINI J-L,

### Invités

VINCENT C,  
B HUMBERT-ELOY, Directrice des activités de gériatrie du CHANGE  
Dr M DEBRAY, praticien Hospitalier, chef de pôle de Gériatrie, CHANGE  
O LOÏL, cadre de santé gériatrie CHANGE site de Saint-Julien  
N DUTREIGE, Directrice EHPAD Maison de Famille du genevois à Collonges sous Salève  
N MOURIER, Directrice de l'EHPAD Les Ombelles de Viry

## Points traités

### I - Information/débat

1. Point sur la situation des EHPAD du territoire, en présence des directrices des établissements

### IV - Délibérations

1. Ressources Humaines : plan de formation 2019-2022
2. Ressources Humaines : mandat au CDG pour le renouvellement du contrat groupe prévoyance
3. Finances : décision modificative budget général
4. Finances : décision modificative budget annexe locaux Europa
5. Finances : décision modificative budget annexe ZAC de Cervonnex
6. Finances : décision modificative budget annexe transports
7. Finances : décision modificative budget régie assainissement
8. Finances : admission en non-valeur - budget régie assainissement

Le Président ouvre la séance.

Monsieur Frédéric MUGNIER est désigné secrétaire de séance.

## I - Information/débat

### 1. Point sur la situation des EHPAD du territoire, en présence des directrices des établissements

F Budan indique que ce point de situation fait suite à diverses rencontres ayant eu lieu avec les responsables des EHPAD du territoire.

#### *Quelques données clé*

En France, le vieillissement de la population est une réalité et un enjeu majeur.

Le département de Haute-Savoie est un département jeune au regard de la France.

La part de la population ayant 75 ans et plus est de 9% au niveau national, 7,4% au niveau départemental et 5% au niveau de la CCG.

Dans les projections effectuées, le Genevois resterait le territoire le plus jeune de Haute-Savoie, mais serait également celui où l'augmentation des 85 ans et plus serait la plus notable d'ici 2035.

8% des 60 ans et plus et 20% des 85 ans et plus sont considérés dépendants.

Parmi ces 8% de personnes dites dépendantes, 40% sont en établissement et 60% sont à domicile.

#### *Missions et financement des EHPAD*

Les EHPAD proposent à leurs résidents trois prestations qui correspondent à trois sources de financement :

\*un tarif hébergement (restauration, mise à disposition d'une chambre, entretien des espaces privatifs et communs...) : le tarif est payé par le résident. Il est fixé par le département pour les places habilitées à l'aide sociale.

\*un tarif dépendance pour l'accompagnement des résidents dans les actes de la vie quotidienne. Il est fixé par le département en fonction du niveau de perte d'autonomie des résidents, et pris en charge en partie par l'APA (en fonction des ressources).

\*un tarif soins pour la prise en charge médicale quotidienne par une équipe soignante (médecin coordonnateur, infirmiers, aides-soignants). Il est fixé par l'ARS en fonction de l'état de santé des résidents et pris en charge par l'assurance maladie.

#### *EHPAD du Val de l'Aire - St Julien*

42 résidents pour 62 lits installés sur 100 autorisés.

Projet de reconstruction en cours (100 lits d'EHPAD)

GMP (GIR moyen pondéré) à 727 dont 19 résidents en GIR 1 et 2

Moyenne d'âge de 87,6 ans

41 postes dont 25 soignants

- Taux d'encadrement global = 0,66 (personnel pour 1 résident)
- Taux d'encadrement soignant = 0,40 (pers soignant pour 1 résident)
- 6 postes vacants dont 0 infirmiers 6 aides-soignants et assimilés (pour 62 lits)
- Taux d'aides-soignants non qualifiés : 53%
- Personnel de nuit : 2 agents/nuit
- Animation : 0,8 ETP

Tarif hébergement + GIR (groupe iso-ressources) 5/6 = 73,75€

- Habilité à l'aide sociale totalement
- Impact de la réforme tarifaire sur les dotations : convergence dépendance gelée

#### *USLD Les Lauriers - St Julien*

30 lits autorisés

Projet de reconstruction en cours (30 lits d'USLD)

GMP = 925 (100% de GIR 1 et 2)

Moyenne d'âge = 80,2 ans

30 postes dont 22 soignants

- Taux d'encadrement global = 1 (personnel pour 1 résident)
- Taux d'encadrement soignant = 0,73 (pers soignant pour 1 résident)
- 6 postes vacants dont 3,5 infirmiers et 2,5 aides-soignants et assimilés
- Taux d'aides-soignants non qualifiés : 50%
- Personnel de nuit : 1 IDE et 1 AS par nuit => poste IDE non pourvu

=> Nécessité de transformer 15 lits d'USLD en lits d'EHPAD

Tarif hébergement/ jour + GIR 5/6 = 71,39€

Habilité à l'aide sociale totalement

L'ouverture de l'établissement reconstruit est prévue en septembre 2019.

A Vielliard souligne que le manque de personnel a conduit à la fermeture de lits sur St Julien.

J Barbier précise que le dernier rapport présenté à l'Assemblée Nationale préconise un taux de personnel soignant de 0,60.

M Debray indique que pour maintenir le taux d'encadrement, l'EHPAD du Val de l'Aire a été dans l'obligation de n'ouvrir que 42 lits alors que 100 sont autorisés.

A Vielliard constate que des personnes dépendantes sont obligées de rester chez elles faute de pouvoir être accueillies en EHPAD par manque de personnel.

#### *EHPAD les Ombelles à Viry*

62 Résidents

GMP = 742 dont 34 résidents GIR 1 et 2

Moyenne d'âge : 88 ans et 11 mois

2 unités Alzheimer

44.96 ETP dont 29.6 ETP soignants

Taux d'encadrement global : 0,72 (personnel pour 1 résident)

Taux d'encadrement soignant : 0,47 (pers soignant pour 1 résident)

4 postes vacants dont 4 AS et assimilés

Personnel de nuit : 2/nuit

Animation : 1

Tarif hébergement/jour + GIR 5/6 : 80.07€

Totalement habilité à l'aide sociale

Impact de la réforme sur la dotation : convergence négative dépendance et soins

F Budan observe que seul 20 % du personnel est formé, ce qui engendre beaucoup d'accidents du travail et d'arrêts maladie.

#### *Maison de famille du Genevois à Collonges*

90 Résidents (pour 95 potentiels)

- GMP = 790 dont 58 résidents en GIR 1 et 2

- Moyenne d'âge = 86 ans

- 39 places en unité Alzheimer

- Accueil de Jour conventionné (5 places)

- Hébergement temporaire (6 places)

70 postes dont 34 soignants

- Taux d'encadrement global = 0,74 (personnel pour 1 résident)

- Taux d'encadrement soignant = 0,36 (pers soignant pour 1 résident)

- 0 postes vacants dont 0 infirmiers 0 aides-soignants et assimilés

- Personnel de nuit : 3/nuit

- Animation : 1 animatrice et 4 thérapeutes

Tarif hébergement/ jour + GIR 5/6 = 132,88€ pour les places non habilitées; 68,99€ pour les places habilitées

- Habilité à l'aide sociale partielle (10 places)

- Impact de la réforme sur les dotations : revalorisation

Il est précisé que le turn-over au niveau du personnel soignant est de 80%. La situation s'est particulièrement dégradée cette année. Pour la première fois, une des raisons du turn-over est les trajets domicile-travail.

#### *Constats communs*

-Grèves sans précédent au printemps 2018.

-Dépendance en augmentation dans les EHPAD :

\*GMP moyen au niveau national passé de 689 à 710 entre 2011 et 2015. 54% des résidents sont très dépendants (GIR 1 et 2).

\*une part accrue de personnes atteintes de pathologies type Alzheimer (35% en 2015).

\*un besoin de soutien de plus en plus important pour assurer les actes de la vie quotidienne : toilette, habillage, repas...

\*l'accompagnement des résidents demande donc plus de temps

\*en parallèle, la réforme de la tarification pénalise les EHPAD publics au profit des privés, jusque là moins bien dotés.

-taux d'encadrement insuffisant

Moyenne nationale 0,63 personnel pour 1 résident ; le rapport de la mission EHPAD de l'Assemblée Nationale de mars 2018 préconise 1 personnel (dont 0,6 soignant) pour 1 résident

Sur la CCG, le matin il y a 1 personnel soignant pour 10 résidents à Viry et St Julien et 1 pour 8 à Collonges. Il faudrait 40 % d'ETP en plus pour atteindre un ratio d'encadrement décent.

Cette situation est encore aggravée les nuits, les week-ends, les jours fériés et durant les vacances scolaires du fait de besoins en remplacements accrus (mais même l'intérim ne trouve pas).

-baisse de la qualité d'accompagnement

Manque de financement pour remplacer et équiper en flux tendus (peu de formations internes, pas d'analyse de la pratique, etc).

Beaucoup de turn over d'où une difficulté à maintenir une qualité d'accompagnement (pas ou peu de dynamique projet car le quotidien prend toute la place).

Moins de formations et d'accompagnements conduisant à une augmentation des accidents du travail et une montée de l'absentéisme.

Climat social tendu au sein des EHPAD.

-pénurie sans précédent de personnel

Conditions de travail difficiles : charges physiques, pressions morales, exigences élevées des familles, frustration.

Salaires peu élevés et coût de la vie très élevé dans le Genevois en parallèle.

Mauvaise image véhiculée par les reportages à la télévision.

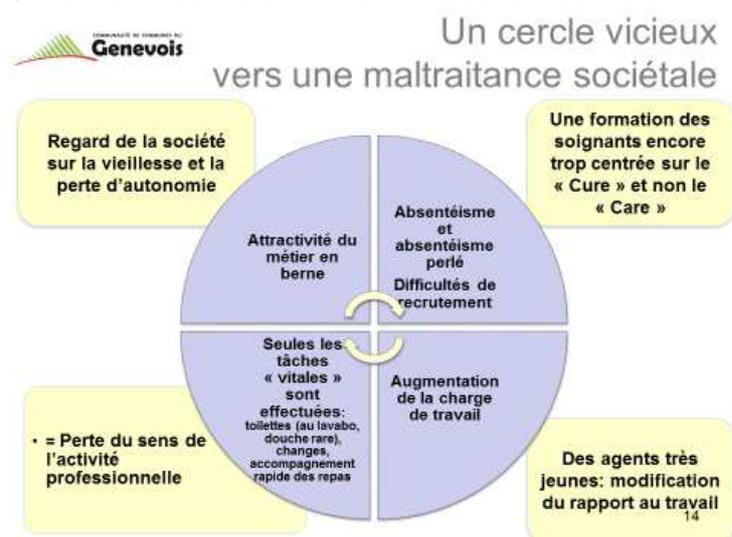
Pas de candidatures ; embauche de personnes n'ayant aucune connaissance du métier, à former complètement.

Les instituts de formations d'aides-soignants et d'infirmiers n'arrivent plus à compléter leurs promotions.

Les Directeurs n'attendent rien de l'Etat.

N Dutreige indique que la réforme de la formation professionnelle car la part jusqu'à présent versée pour la formation à l'organisme habilité ne sera plus destinée à la formation interne. Les EHPAD devront donc identifier un budget supplémentaire pour continuer à financer ces formations.

### Un cercle vicieux vers une maltraitance sociétale



#### *Actions menées au niveau départemental*

Lettres d'alerte précisant que la Haute-Savoie est confrontée à une pénurie sans précédent de personnels soignants, aggravée par rapport au national, par l'attractivité de la Suisse.

Conséquences : fermeture de lits, délais d'attente très longs, dégradation de la qualité des conditions de sécurité des personnes (résidents et salariés).

Forums, campagnes d'affichage : ces actions de valorisation se sont lancées cette année via la filière gérontologique.

Dispositifs collectifs de VAE, parcours de formations, groupement d'employeurs, parcours GEC, apprentissage, ateliers pratiques avec Pôle Emploi.

#### *Actions menées au niveau des établissements*

Inscription dans la dynamique des formations, parcours GEC, apprentissage, contrats alternance, etc.

Travail des managers pour faciliter la conciliation vie professionnelle/vie familiale.

Contrats à la carte.

Formations internes de personnes découvrant totalement les métiers du soin, de l'accompagnement et de la gérontologie.

#### *Quel rôle pourrait jouer l'intercommunalité ?*

Relayer davantage les campagnes de communication visant à valoriser ces métiers.

Participer à la création d'une formation au niveau local MFR ; travailler également avec Pôle Emploi.

Rendre les conditions de travail acceptables : financer l'augmentation du ratio d'encadrement (13€ par jour et par résident pour augmenter le ratio soignant de 30%) ; prime « EHPAD » locale pour revaloriser les salaires.

Favoriser l'accès à un logement abordable, pouvoir proposer des logements « d'atterrissage » meublés : à court terme, recenser les logements communaux et intercommunaux pouvant être dédiés ; à plus long terme, développer et optimiser le logement social (surloyers, mobilité au sein du parc ...).

#### *Actions de prévention et d'informations*

Depuis 4 ans, des acteurs locaux qui travaillent ensemble pour organiser des actions de prévention et d'information ciblées seniors mais absence de budget et de visibilité du porteur de ces actions, ce qui pose problème en termes de communication et de recherche de financements.

En 2019, souhait de donner une identité visuelle à ce collectif gérontologique et en parallèle mener une action de prévention seniors identique pour chaque commune du territoire.

O Loil indique que la fermeture de lits n'est pas une solution mais permet de stabiliser le personnel.

N Dutreige souligne qu'à contrario les EHPAD n'ont jamais été aussi bien équipés en matériel. Les conditions matérielles de travail sont améliorées mais les difficultés de recrutement persistent.

N Mourier signale que la décision de fermer des lits permet certes de répondre à des difficultés de personnel mais n'est pas facile à prendre car les familles sont en attente de solutions.

M Debray observe que l'EHPAD de St Julien dispose d'une variable d'ajustement car elle est rattachée à l'hôpital, avec des patients qui sont hospitalisés le temps de trouver une solution mais il est à noter que la durée de séjour en gériatrie a été multipliée par deux par manque d'aval.

F Budan souligne que les personnels en poste font preuve de trésors d'ingéniosité pour que la situation soit la moins dramatique possible.

N Mourier signale qu'il est douloureux de voir des personnes qui adorent leur métier déposer leur lettre de démission car à bout de force.

A Bonaventure précise que malgré tout, les résidents sont bien, même compte-tenu du manque de personnel. Il faut néanmoins faire plus.

N Dutreige observe que les résidents sont conscients de l'investissement des personnels mais regrettent que ces derniers n'aient pas plus de temps à leur consacrer. Les soignants ont l'impression d'effectuer du travail à la chaîne et raisonnent en nombre d'actes et non plus en accompagnement.

A Bonaventure souligne que les bénévoles qui venaient auparavant apporter un soutien à l'équipe sont devenus à présent des résidents, sans qu'il n'y ait de relève pour les remplacer. Il ajoute qu'à son sens, la rémunération est le problème de fonds de la situation actuelle.

N Mourier souligne que le manque de personnel constitue également une difficulté.

N Dutreige estime que le rapport au travail a également changé avec une nouvelle génération qui accorde beaucoup d'importance à sa vie privée. Par ailleurs, l'image de l'aide-soignante en gériatrie est particulièrement négative. De plus, un décalage existe entre l'enseignement de la bienveillance et la productivité maximale nécessaire en situation de travail par manque de personnel.

PJ Crastes souhaite savoir qui financerait l'augmentation du taux d'encadrement pour qu'il soit au niveau des recommandations nationales.

N Dutreige répond que l'ARS est financeur à 70% pour les aides-soignants et le Département à 30 %, et l'ARS à 100% pour les infirmiers.

PJ Crastes constate que lorsque l'hôpital a été créé, des logements ont été construits en parallèle par SNI, destinés aux agents de l'établissement, ainsi qu'à certaines catégories de fonctionnaires comme la gendarmerie ou les douanes. Même si le logement ne résoud pas toutes les difficultés, il constitue néanmoins un élément essentiel dans le recrutement des personnels. De nouveaux dispositifs existent notamment avec une mise à disposition du foncier engendrant la création de commissions d'attribution spécifiques. Une politique coordonnée d'attribution des logements sociaux pourrait également permettre de donner la priorité au personnel des EHPAD. Les élus n'ont pas d'autre choix que de s'engager pour favoriser le recrutement du personnel soignant, la santé étant un service public prioritaire, d'autant que la situation tend à s'aggraver.

A Bonaventure indique que Viry a engagé un projet de 44 logements type T1bis et T2 ayant notamment pour but d'accueillir des personnels arrivant sur le territoire et affectés à des services publics.

PJ Crastes observe que cela fait sens de mettre à disposition un terrain pour une opération dédiée ou semi-dédiée, permettant ainsi de fidéliser les agents et de proposer des solutions concrètes lorsqu'ils arrivent sur le territoire.

A Vielliard souligne que si les communes produisent suffisamment de logements sociaux, avec mise en place de critères d'attribution clés, des réponses peuvent être apportées, sans pour autant mener des opérations spécifiques. En tout état de cause, il est indispensable que 20 à 25% des gens qui travaillent sur le territoire y vivent pour qu'un équilibre soit trouvé.

Il ajoute que St Julien a multiplié par trois le nombre de logements sociaux en 4 ans.

Il demande si les personnels arrivant sur le territoire ont le réflexe de s'orienter vers les communes pour faire une demande de logement social.

N Mourier répond par l'affirmative.

R Villet demande si le coût a été évalué pour faire une mise à niveau du taux d'encadrement au sein des EHPAD.

M Debray répond qu'il est de l'ordre de 13€/jour/résident.

N Dutreige observe que la pénurie de logements sociaux constitue effectivement une difficulté pour recruter les personnels. L'idéal serait d'arriver à proposer des logements sociaux mais en cas de départ pour un emploi en Suisse que le logement soit repris.

B Humbert-Eloy rappelle que la loi interdit de lier un emploi à un logement.

F Budan indique qu'il convient de savoir si les collectivités sont capables de créer des logements sociaux réservés à ces professions, comme cela a été le cas avec la création du foyer de jeunes travailleurs.

A Vielliard note que le territoire de la CCG compte actuellement 2 600 logements sociaux, St Julien en représentant 1/4 environ. Le contingent communal représente entre 50 à 100 logements à attribuer, ce qui signifie qu'à l'échelle des 17 communes, 200 à 400 logements relèvent d'une attribution communale. Avec la mise en place d'une convention de peuplement, une attribution coordonnée des logements sociaux pourrait être effectuée, selon des critères permettant de prioriser certains métiers. Concernant la question de conserver un logement social alors que la personne exerce un emploi sur Suisse, la législation évolue, permettant aux bailleurs de demander annuellement le revenu fiscal de référence et d'appliquer un surloyer significatif.

G Etallaz note qu'un surloyer n'engendre pas forcément la libération du logement.

N Dutreige observe qu'il est intéressant de mettre en place un canal préférentiel.

A Vielliard souligne que le Pays de Gex a mis en place une gestion coordonnée des attributions de logements pour les enseignants, sous l'égide d'une convention de peuplement.

M De Smedt demande s'il existe un bilan des mouvements qu'il y a dans les appartements sur le secteur.

A Vielliard répond que le turn over est de l'ordre de 50% du parc pour St Julien.

B Humbert-Eloy souligne que la législation en vigueur interdit de lier le contrat de travail à un logement. Seuls des baux précaires pourraient pallier cette difficulté.

F Budan observe que la question est de savoir si les élus sont prêts à prioriser ou faire du logement dédié au personnel soignant.

A Bonaventure précise que le niveau de cautionnement détermine le pourcentage d'attribution donné aux communes.

M Debray note que les EHPAD auront également plus de facilité à recruter si le taux d'encadrement est augmenté. Cette mise à niveau représente 13€/jour/résident et aurait un effet d'attractivité important.

PJ Crastes demande qui prendrait en charge ce coût supplémentaire.

J Barbier répond qu'il s'agirait des autorités compétentes, à savoir l'ARS et le Département mais eu égard aux budgets contraints de l'ARS il semble difficile qu'elle aille dans ce sens.

N Mourier ajoute qu'un troisième financeur, le résident, pourrait être sollicité, mais les tarifs sont déjà élevés et il semble difficile de les augmenter.

F Budan note que les formations sont également à valoriser car les promotions sont souvent incomplètes. Il est nécessaire de travailler des pistes sur la communication de ces formations et leur valorisation.

O Loil indique qu'un groupe a été créé pour travailler sur la formation. Par ailleurs, un film a été réalisé pour promouvoir les métiers de la gériatrie. Il est également nécessaire d'aller au plus près des jeunes pour promouvoir ces métiers. Un travail est également réalisé avec Pôle Emploi et des MFR pour des formations initiales et compléments de formation.

F Budan souligne que toutes les idées d'actions sont les bienvenues pour mettre en valeur les métiers du soin au niveau gériatrique.

G Roguet observe que ces métiers relèvent souvent d'une vocation.

B Humbert-Eloy répond que c'est aussi une professionnalisation et une valorisation du métier.

M Debray indique que cet échange permet de partager les problèmes et de rapprocher le tissu gérontologique des élus. Il souligne que d'autres actions existent comme la prévention de perte d'autonomie.

F Budan conclut que les élus sont favorables à la mise en place d'un travail relatif au logement et à la promotion de ces métiers, avec une communication accrue.

Départ F Budan.

## II - Compte-rendu des commissions

Néant.

## III - Approbation compte-rendu du Bureau des 05 et 19 novembre 2018

Aucune observation n'étant formulée, les comptes rendus des 05 et 19 novembre 2018 sont approuvés à l'unanimité.

## IV - Délibérations

### 1. Ressources Humaines : plan de formation 2019-2022

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier portant statut de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale qui confirme que le plan de formation est un outil de formalisation des besoins en formation des collectivités territoriales.

Par conséquent, plusieurs axes de formation ont été définis à la CCG.

- Axe 1 : management/projet : formations annuelles en intra pour les responsables de service ou les chargés de mission en adéquation avec leur poste (management, projets, télétravail, entretien professionnel,...)

- Axe 2 : prévention/sécurité : cet axe regroupe les formations 1<sup>er</sup> secours de tous les agents et recyclage tous les 2 ans, les formations obligatoires : les assistants de prévention, les membres du CHSCT, les habilitations électriques, Caces grue, Fimo, FCO,... Par ailleurs, les agents sont formés par leur responsable à connaître et respecter la réglementation (port des EPI, permis,...).

- Axe 3 : des journées pédagogiques pour les structures « petite enfance » qui permettent des formations à thème et uniforme à tous les agents.

- Axe 4 : formations métiers : formations individuelles qui permettent de s'adapter et faire face aux objectifs du poste de chacun. Celles-ci font l'objet d'un recensement au moment de l'entretien d'évaluation annuel.

Toutes ces formations sont priorisées au regard des objectifs de la collectivité ainsi que du contexte budgétaire.

Ces propositions d'actions pourront, pour les années 2019 à 2022, faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques de certains de nos agents. Il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition pour l'adapter aux besoins de notre organisation et aux sollicitations de nos personnels.

Le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique territoriale) assure essentiellement les formations financées par la cotisation obligatoire (0.9 % du traitement de base des agents).

Le coût ordonné en 2017 est de 36 603,53 €.

Le plan de formation proposé a fait l'objet d'un avis favorable en comité technique du 27 novembre 2018.

Par conséquent, le Bureau Communautaire décide :

- de valider les axes du plan de formation 2019-2022 et de prendre acte des actions de formations prévues pour les années 2019 et 2020,

- d'autoriser le Président à signer tout document afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

- Adopté à l'unanimité -

## **2. Ressources Humaines : mandat au CDG pour le renouvellement du contrat groupe prévoyance**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Assurances,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 25 et 88-1,

VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la délibération du 14 octobre 2018 du conseil d'administration du CDG74 autorisant le lancement d'une mise en concurrence pour un nouveau contrat groupe Prévoyance,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 27 novembre 2018,

Considérant l'intérêt de prendre en compte la protection sociale complémentaire prévoyance des agents de la collectivité, et de participer à cette mise en concurrence mutualisée proposée par le Centre de Gestion de la Haute-Savoie ;

Depuis le décret n°2011-1474 paru le 10 novembre 2011 les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés à couvrir le risque santé et/ou le risque prévoyance de leurs agents.

Ce financement n'est en aucun cas obligatoire pour les employeurs publics. L'adhésion à ces contrats est également facultative pour les agents.

L'article 25 de la loi du 26 janvier 1984 donne compétence aux Centres de Gestion pour organiser une mise en concurrence et souscrire ces contrats pour le compte des collectivités et établissements qui le demandent.

L'intérêt de cette mise en concurrence est d'engager une négociation sur les prestations, d'obtenir des conditions tarifaires et des garanties attractives et de fédérer les collectivités de la Haute-Savoie et leurs agents dans un seul et même contrat.

Le Centre de Gestion de la Haute-Savoie a décidé de renouveler sa démarche initiée en 2012 et en 2013 et de relancer une procédure de mise en concurrence qui portera sur le risque Prévoyance. Ce contrat sera conclu pour une durée de 6 ans, du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2025.

Il propose aux collectivités intéressées de se joindre à cette procédure en lui donnant mandat par délibération.

A l'issue de la consultation, les modalités et les conditions tarifaires de l'offre retenue seront présentées aux collectivités.

Les collectivités conserveront l'entière liberté d'adhérer à la convention qui leur sera proposée. C'est lors de l'adhésion à celle-ci que les collectivités se prononceront sur le montant définitif de la participation qu'elles compteront verser à leurs agents.

Cette participation ne pourra être égale à zéro ni dépasser le montant total de la cotisation et sera définie dans le cadre du dialogue social et après avis du Comité Technique.

Actuellement, la participation financière mensuelle accordée par agent est de 120 € maximum et dans la limite de la dépense réelle de l'agent (couverture des risques liés à l'incapacité temporaire/totale du travail et d'invalidité à hauteur de 90% du traitement brut + régime indemnitaire + NBI et les risques liés à la garantie décès/perle totale et irréversible d'autonomie toutes causes).

Le Bureau décide :

- de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque prévoyance que le Centre de Gestion de la Haute-Savoie va engager conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
  - prend acte que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre décision de signer ou non la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion de la Haute-Savoie à compter du 1er janvier 2020,
  - inscrit au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération,
  - autorise le Président à signer au nom et pour le compte du CDG74, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Adopté à l'unanimité -

## **3. Finances : décision modificative budget général**

Il convient de procéder à des modifications sur le budget général en section d'investissement. Il convient d'ajouter des crédits pour la création d'une aire pour les conteneurs sur le site d'Archamps (au niveau des terrains acquis en 2016 au SMAG et revendus) et pour le logiciel des transports scolaires pour lequel les crédits prévus étaient insuffisants.

Il est proposé au Bureau de procéder aux ouvertures de crédits se décomposant comme suit :

<b>INVESTISSEMENT</b>					
Article- opération/chapitre- fonction	Libellé	Dépenses		Recettes	
		Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
		de crédits	de crédits	de crédits	de crédits
21578-21-90	Autres immobilisations et outillages de voirie	26 000,00 €			
<b>Total chapitre 21 – Immobilisations corporelles</b>		<b>26 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
2318-23-8	Autres immobilisations corporelles	25,00 €			
<b>Total chapitre 23 – Immobilisations en cours</b>		<b>25,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
27638-27-90	Autres établissements publics		30 625,00 €		
<b>Total chapitre 27 – Autres immobilisations financières</b>		<b>0,00 €</b>	<b>30 625,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
2051-702-252	Concessions et droits similaires	4 600,00 €			
<b>Total opération 702 – Transports scolaires</b>		<b>4 600,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>30 625,00 €</b>	<b>30 625,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	

- Adopté à l'unanimité -

#### 4. Finances : décision modificative budget annexe locaux Europa

Il convient de procéder à des modifications sur le budget annexe Europa en section de fonctionnement. Les prévisions concernant les charges locatives de copropriété étaient sous-estimées.

Il est proposé au Bureau de procéder aux ouvertures de crédits se décomposant comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>					
Article-chapitre- fonction	Libellé	Dépenses		Recettes	
		Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
		de crédits	de crédits	de crédits	de crédits
614-011	Charges locatives et de copropriété	4 500,00 €			
<b>Total chapitre 011 – Charges générales</b>		<b>4 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
70878-70	Par d'autres redevables			4 500,00 €	
<b>Total chapitre 70 – Produits des services</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>4 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>4 500,00 €</b>		<b>4 500,00 €</b>	

- Adopté à l'unanimité -

### 5. Finances : décision modificative budget annexe ZAC de Cervonnex

Il convient de procéder à des modifications sur le budget annexe ZAC DE CERVONNEX en section de fonctionnement et d'investissement. Les cessions au concessionnaire Teractem ne pouvant avoir lieu cette année, il convient de corriger les crédits afin de pouvoir passer les écritures de stocks en fin d'année.

Il est proposé au Bureau de procéder aux ouvertures de crédits se décomposant comme suit :

FONCTIONNEMENT					
		Dépenses		Recettes	
Article-chapitre-fonction	Libellé	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
		de crédits	de crédits	de crédits	de crédits
60315-042	Variations stocks terrains à aménager	1 760 000,00 €			
<b>Total chapitre 042- Opération d'ordre entre section</b>		<b>1 760 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
7015-70	Vente de terrains aménagés		1760 000,00 €		
<b>Total chapitre 70 – Produits des services</b>		<b>0,00 €</b>	<b>1 760 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 760 000,00 €</b>	<b>1 760 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	

INVESTISSEMENT					
		Dépenses		Recettes	
Article-chapitre- fonction	Libellé	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
		de crédits	de crédits	de crédits	de crédits
315-040	Terrains à aménager	1 760 000,00 €			
<b>Total chapitre 040- Opération d'ordre entre section</b>		<b>1 760 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
2764-27	Créances personnes droit privé		1760 000,00 €		
<b>Total chapitre 27- Autres immobilisations financières</b>		<b>0,00 €</b>	<b>1 760 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 760 000,00 €</b>	<b>1 760 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	

- Adopté à l'unanimité -

### 6. Finances : décision modificative budget annexe transports

Il convient de procéder à des modifications sur le budget annexe transports en section de fonctionnement. Les prévisions pour le transport à la demande sont insuffisantes.

Il est proposé au Bureau de procéder aux ouvertures de crédits se décomposant comme suit :

FONCTIONNEMENT					
		Dépenses		Recettes	
Article-chapitre- fonction	Libellé	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
		de crédits	de crédits	de crédits	de crédits
6247-011	Prestation de service	2 500,00 €			
<b>Total chapitre 011 – Charges générales</b>		<b>2 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
6718-67	Autres charges exceptionnelles		2 500,00 €		
<b>Total chapitre 67– Charges exceptionnelles</b>		<b>2 500,00 €</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 500,00 €</b>	<b>2 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	

- Adopté à l'unanimité -

#### 7. Finances : décision modificative budget régie assainissement

Il convient :

- d'augmenter le compte 611 pour compenser des frais de réparations non prévus mais équilibrer par une recette de l'assurance,
- d'augmenter le compte 651 pour compenser les variations du taux de change sur les versements aux SIG.

Le Bureau décide de procéder aux ouvertures de crédits se décomposant comme suit :

EXPLOITATION					
		Dépenses		Recettes	
Article-chapitre- opération	Libellé	Augmentation	Diminution	Augmentation	Diminution
		de crédits	de crédits	de crédits	de crédits
611-011	Prestation de service	47 000,00 €			
651-65	Redevance pour concessions	20 000,00 €			
023	Virement à la section d'investissement		20 000,00 €		
778-77	Autres produits exceptionnels			47 000,00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>67 000,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>47 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL EXPLOITATION</b>		<b>47 000,00 €</b>		<b>47 000,00 €</b>	

INVESTISSEMENT					
Article- chapitre- opération	Libellé	Dépenses		Recettes	
		Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits
021	Virement de la section de fonctionnement				20 000,00 €
1313-13	Subvention Département			20 000,00 €	
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>
	<b>TOTAL EXPLOITATION</b>	<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	

- Adopté à l'unanimité -

## 8. Finances : admission en non-valeur - budget régie assainissement

Point retiré de l'ordre du jour.

### V - Divers

#### 1. Présentation de la Présidente du Comité de Jumelage

Christine Cacouault, nouvellement élue Présidente du Comité de Jumelage, présente le programme d'actions que l'association souhaite mener.

Elle explique que le comité fêtera ses 30 ans en 2020. La nouvelle équipe souhaite le dynamiser et donner aux habitants l'envie d'y participer.

Elle précise qu'il s'agit du seul jumelage existant sur le canton.

Elle indique qu'une réflexion est actuellement menée pour sortir des activités classiques (foire de la Sainte Barbe, marché de Noël) et proposer d'autres événements, sur des sujets plus en lien avec le recyclage par exemple, l'activité économique ou bien un travail avec les élèves sur l'Europe.

PJ Crastes constate qu'en début de mandat les élus intéressés par le comité de jumelage se sont très vite démotivés, ne trouvant pas leur place au sein de la structure. L'action d'échange entre les populations et de favoriser les rencontres culturelles et sportives est un élément intéressant.

C Cacouault observe qu'un travail commun avec des associations du canton permettrait de retrouver un dynamisme.

PJ Crastes note que beaucoup de comités de jumelage ont des difficultés à se renouveler.

C Vincent demande si les échanges scolaires sont toujours favorisés par le comité.

C Cacouault répond par l'affirmative, ils sont d'ailleurs la priorité de l'association.

F Mugnier constate qu'à l'après-guerre bon nombre de communes se sont jumelées dans un élan de solidarité. Ce jumelage apparaît à présent plutôt comme un acte imposé alors que certaines communes aimeraient certainement développer des échanges avec d'autres régions ou pays.

Il se sent peu concerné par l'action de l'association qui semble ne pas avoir évolué.

A Vielliard remercie le comité de jumelage pour son action. Il confirme ce qu'a évoqué PJ Crastes, les élus de la ville de St Julien s'étant vite désengagés du comité faute de trouver leur place. Il propose d'inviter le comité de jumelage à la soirée des bénévoles afin de faire connaître son action. Il observe qu'il est important que le comité de jumelage ait une action forte en direction des scolaires. Il serait intéressant d'organiser une réunion avec les professeurs d'allemand dès la rentrée afin de les informer de l'existence de cet outil. Des synergies pourraient être trouvées si les collègues participent massivement. De manière générale, il est nécessaire de faire connaître le comité auprès des autres associations.

C Cacouault rappelle que les professeurs sont libres dans l'organisation des échanges qu'ils prévoient.

A Vielliard note que si des facilités d'organisation sont apportées par le jumelage, les professeurs seront plus enclins à se tourner vers cette possibilité.

F Mugnier propose à C Cacouault de venir lors d'un prochain conseil municipal afin de présenter le comité de jumelage aux élus.

X Pin est favorable à une réorientation de l'association et constate déjà les premiers changements. Il serait intéressant que le comité de jumelage se rapproche des clubs sportifs afin d'organiser des tournois par exemple ; l'association doit s'orienter vers les jeunes.

R Villet participait à une période au comité de jumelage mais s'en était éloigné justement pour les orientations prises. Il souligne l'importance pour l'association de se tourner vers les jeunes. Il estime qu'il est nécessaire qu'une poignée de germanistes participent.

C Cacouault se propose d'être facilitateur dans les traductions.

PJ Crastes souligne que la nouvelle équipe du comité de jumelage souhaite faire évoluer l'association et la rendre plus proche des habitants. Il faut encourager cette redynamisation et la CCG soutiendra ces évolutions au travers de l'attribution de subventions relevant de sa compétence. En 2019, il y a déjà 3 ou 4 actions prévues.

C Cacouault indique que le comité de jumelage a apporté une aide financière pour le déplacement de l'harmonie de St Julien à Mössingen mais ne peut le faire régulière de par son budget contraint.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Rédigé par Séverine Ramseier le 14 décembre 2018.

Vu par le Président